

Quelle est la règle en cas de jour férié tombant sur un jour de repos dans un cycle modulé SAS ?

Réponse courte

Lorsqu'un jour férié tombe sur un jour de repos programmé dans un cycle modulé du secteur SAS au Luxembourg, **aucune récupération ni compensation n'est légalement due**, sauf si la **convention collective SAS** ou un accord d'entreprise prévoit une disposition plus favorable.

Le salarié ne peut donc pas exiger de report du jour férié ni de jour de congé supplémentaire. Seuls les salariés qui auraient normalement travaillé ce jour-là selon leur PTI bénéficient du repos férié ou, s'ils travaillent, des majorations prévues par la loi et par les grilles de rémunération SAS. L'employeur doit s'assurer que le **Plan de Travail Individualisé (PTI)** est communiqué à l'avance et conforme aux règles de modulation du secteur SAS, en tenant compte des contraintes de **continuité des soins** et des besoins des usagers.

Définition

Le cycle modulé, dans le cadre du **secteur SAS** (Services d'Aide et de Soins), permet à l'employeur et aux salariés de répartir la durée du travail sur une période de référence supérieure à la semaine selon le **PTI**, sans dépasser la durée annuelle légale fixée par le Code du travail luxembourgeois. Cette organisation tient compte des spécificités du secteur d'aide et de soins (horaires variables, astreintes, continuité des services).

Un jour férié légal est un jour reconnu par la loi comme chômé et payé, sauf exceptions prévues. Un jour de repos, dans un cycle modulé SAS, correspond à un jour où aucun travail n'est planifié pour le salarié selon le **PTI** établi et communiqué conformément aux exigences de la convention SAS.

Questions fréquentes

Comment doit être communiqué le PTI dans le secteur SAS ?

Le Plan de Travail Individualisé (PTI) doit être établi pour au moins la durée d'un mois de calendrier et communiqué au moins 7 jours de calendrier avant son entrée en vigueur, conformément aux dispositions de la convention SAS et en tenant compte des contraintes de continuité des soins.

La convention collective SAS peut-elle prévoir des compensations plus favorables ?

Oui, la convention collective SAS 2025-2027 peut prévoir des dispositions plus favorables concernant la compensation des jours fériés coïncidant avec des jours de repos. Il est recommandé de vérifier les articles spécifiques de la convention en vigueur et de formaliser toute règle interne dans le règlement d'ordre intérieur.

Que se passe-t-il quand un jour férié tombe sur un jour de repos dans un cycle modulé SAS ?

Aucune récupération ni compensation n'est légalement due lorsqu'un jour férié coïncide avec un jour de repos programmé dans un cycle modulé du secteur SAS. Le salarié ne peut pas exiger de report du jour férié ni de jour de congé supplémentaire, sauf si la convention collective SAS prévoit une disposition plus favorable.

Qui bénéficie du repos férié dans un cycle modulé SAS ?

Seuls les salariés qui auraient normalement travaillé ce jour-là selon leur Plan de Travail Individualisé (PTI) bénéficient du repos férié ou, s'ils travaillent exceptionnellement, des majorations prévues par la loi. Les salariés en repos programmé selon leur PTI ne bénéficient d'aucune compensation automatique.

Conditions d'exercice

Lorsqu'un jour férié légal coïncide avec un jour de repos programmé dans le cycle modulé SAS, le salarié ne bénéficie pas automatiquement d'un report ou d'une compensation du jour férié, sauf disposition plus favorable de la **convention collective SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027)**. Les conditions d'application sont résumées ci-dessous.

Condition	Détail
Condition essentielle	Le salarié n'a pas été prévu au travail ce jour-là selon le PTI validé et communiqué (art. L.211-12 et dispositions SAS)
Salarié prévu ce jour-là	Bénéficie du repos férié ou, s'il travaille, des majorations légales prévues à l'article L.232-2 et L.232-7
Communication du PTI	Etabli pour au moins 1 mois de calendrier, communiqué au moins 7 jours de calendrier avant
Dispositions plus favorables	Vérifier les articles spécifiques de la convention collective SAS 2025-2027

Modalités pratiques

Les règles pratiques applicables en cas de coïncidence d'un jour férié avec un jour de repos dans le cycle modulé SAS sont les suivantes.

Situation	Traitement
Jour férié sur jour de repos	Aucune récupération ni compensation légalement due — sauf clause conventionnelle plus favorable
Pas de report automatique	Le salarié ne peut exiger ni report ni octroi d'un jour de congé supplémentaire
Travail exceptionnel un jour férié	Majorations prévues pour le travail un jour férié (art. L.232-2 et grilles de rémunération SAS)
Services à horaires variables	Les 16 heures de congé supplémentaire par an restent applicables indépendamment de cette règle
Urgence ou astreinte	Respecter les procédures d'astreinte et de rappel prévues par la convention SAS, avec compensations correspondantes

Pratiques et recommandations

Anticiper la planification des jours de repos et des jours fériés lors de l'élaboration des cycles modulés dans le secteur SAS afin d'éviter les contestations et de garantir l'**égalité de traitement** entre les salariés.

La **convention collective SAS 2025-2027** peut prévoir des dispositions plus favorables, telles que la compensation du jour férié coïncidant avec un jour de repos. Il est conseillé de **formaliser** toute règle interne relative à la gestion des jours fériés dans le règlement d'ordre intérieur ou dans des notes de service spécifiques, et d'**informer** clairement les salariés des règles applicables lors de la mise en place du cycle modulé.

Pour le secteur SAS, il convient de **coordonner** avec les équipes opérationnelles pour maintenir la **continuité des soins** lors de la planification des jours fériés. **Assurer** la traçabilité des PTI et la consultation de la délégation du personnel pour garantir la conformité et la transparence des pratiques.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.232-2</u>	Liste des jours fériés légaux luxembourgeois
Art. <u>L.232-7</u>	Majoration de salaire pour travail un jour férié
Art. <u>L.211-12</u>	Durée journalière maximale et communication du planning modulé
Arts. <u>L.233-4</u> à <u>L.233-10</u>	Congés annuels payés
Art. <u>L.414-3</u>	Attributions de la délégation du personnel : information, consultation, propositions
Loi du 16 avril 1979	Jours fériés légaux
Loi du 24 juillet 2024	Conditions de travail transparentes et prévisibles
Convention collective SAS 2025-2027	Dispositions relatives aux jours fériés et au PTI

L'absence de compensation automatique pour un jour férié tombant sur un jour de repos dans un cycle modulé SAS peut être source de mécontentement et doit être communiquée clairement aux salariés lors de la mise en place du cycle. Toute modification du PTI doit respecter le délai de prévenance prévu par la convention SAS (au moins **7 jours de calendrier**), et toute contestation doit être traitée sans délai pour éviter un contentieux devant le tribunal du travail.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.